



Sainte-Anne-des-Monts, le 26 novembre 2004

MODIFICATION

Ministère des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs
Service des titres miniers
5700, 4^e Avenue Ouest, C-408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-11-01-0547803
400184109

Objet : Certificat d'autorisation relatif à l'exploitation d'une sablière **22A04-003**

Mesdames,
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 4 août 1994 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière sur les lots 1224, 1225, 1226, rang 9 du canton Hamilton sur le territoire de la municipalité de Saint-Alphonse. L'aire d'exploitation a une superficie de 9,9 hectares.

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 11 juillet 1995 en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière sur les lots 1223, 1224 et 1225, rang IX, canton Hamilton, municipalité de Saint-Alphonse-de-Caplan, municipalité régionale de comté de Bonaventure. L'aire d'exploitation sera de 9,1 hectares;

L'exploitation prévoit le concassage, le tamisage, le chargement direct et l'entreposage d'agrégats dans l'aire d'exploitation. Le banc porte le numéro 22A0#007B.

À la suite de votre demande datée du 11 novembre 2004, reçue le 15 novembre 2004 et complétée le 25 novembre 2004, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

Intégration des deux aires d'exploitation qui ont une frontière limitrophe et qui ont fait l'objet de deux certificats d'autorisation distincts, en une seule aire d'exploitation dont la superficie totale sera rapetissée à 181 270 m²;

Exploitation d'une sablière sur les lots cadastraux 1223-Ptie, 1224-Ptie, 1225-Ptie et 1226-Ptie (lots primitifs 16 et 17), rang IX, canton Hamilton, municipalité de Saint-Alphonse, MRC de Bonaventure.